

## Remaniement de la facture d'impôt foncier

### Feuillelet d'information

Le *Livre blanc: Améliorer le régime d'impôt foncier du Nouveau-Brunswick* recommande le remaniement de la facture d'impôt foncier afin d'offrir une plus grande transparence aux propriétaires fonciers

L'un des objectifs du *Plan d'action pour un nouveau système de gouvernance locale au Nouveau-Brunswick* est de travailler à l'établissement d'un régime d'évaluation et d'impôt foncier équitable et efficace à long terme. Bien que des modifications importantes ne puissent être apportées à la facture d'impôt foncier de 2013, des modifications seront apportées à l'encart afin d'offrir plus d'éclaircissements aux propriétaires fonciers.

Une recommandation visant la transparence fiscale exigerait que la province, les communautés rurales et les municipalités ajoutent des renseignements supplémentaires à la facture d'impôt foncier annuelle. Les factures indiqueront quelle partie du changement de l'impôt foncier tient compte d'un changement d'évaluation et quelle partie reflète l'incidence d'un taux d'imposition. Il s'agit d'une option à long terme qui ne peut être offerte avant que le nouveau système d'information pour l'impôt foncier soit entièrement opérationnel en 2015.